

LA VIE ECONOMIQUE

- [Le chômage à son plus haut niveau depuis 1997, selon l'Insee](#)
- [Le recul du secteur privé en novembre réactive les craintes de récession en France](#)
- [Corruption : la France 22^e du classement mondial 2013](#)
- [25 000 emplois détruits dans le bâtiment en 2013](#)
- [Les tarifs des transports en Ile-de-France devraient augmenter de 3 % en 2014](#)
- [Assurance-vie : le régime fiscal des gros contrats à nouveau modifié](#)
- [Les chômeurs en grave déficit de formation](#)
- [Comment les Français perçoivent le télétravail](#)
- [Travail détaché : un promoteur condamné, une première en France](#)
- [33 % des Français déclarent travailler au noir en 2013](#)
- [Silver économie : vers la création de 300 000 emplois d'ici 2020](#)

COTISATIONS SECURITE SOCIALE/FISCALITE

- [Budget de la Sécu : les principales mesures](#)
- [Un décret retouche le contrat d'engagement de service public des médecins](#)
- [Le Conseil constitutionnel censure des mesures de la loi anti-fraude fiscale](#)
- [Les saisies d'argent liquide aux frontières explosent](#)
- [Onze milliards d'euros de manque à gagner dans les recettes fiscales fin 2013](#)

LA VIE DES ENTREPRISES

- [Veolia Eau prévoit de supprimer 700 postes en France en 2014](#)
- [Scandale Euribor - Libor : amende record pour 8 banques, dont Société Générale](#)
- [Détournement d'argent public : soupçons sur France Terre d'asile](#)

OPINIONS/VIE POLITIQUE

- [Karl Ghazi \(CGT\) : "Le rapport Bailly ? Un joli numéro d'équilibriste, un résultat très déséquilibré"](#)

TEXTES LEGISLATIFS ET**REGLEMENTAIRES/RAPPORTS DIVERS**

- [Rapport du groupe d'experts SMIC du 29 novembre 2013](#)
- [Le contrat de professionnalisation en 2012 : des embauches en baisse et des contrats plus courts](#)

DERNIERE MINUTE

- [Accord européen sur les travailleurs détachés](#)

Qu'est-ce que Le.Crible ?

Le.Crible se propose de trier, dans l'actualité économique, politique, législative et réglementaire, toute information utile, directe et indirecte, en relation avec le recouvrement des cotisations de Sécurité sociale.

Outre le suivi de l'actualité, on trouvera dans **Le.Crible** les projets de textes en débat. Le but étant de pouvoir se forger une opinion en se fondant sur ces projets, sur les commentaires qu'ils suscitent dans toute leur diversité, dans la presse écrite, télévisée, les journaux en ligne, etc. Une bibliographie sera également proposée, qui signalera les différentes sorties de livres, là aussi dans un large éventail, sans esprit partisan.

Chaque sujet est systématiquement accompagné d'un lien Internet vers l'article source. Si ce lien est un plus, les sujets sont cependant rédigés de façon à pouvoir être lus sans que le lecteur soit obligé de se référer à la source.

L'équipe de rédaction étant de taille modeste, la couverture de l'actualité ne sera pas exhaustive. Et la formule sera peaufinée au fil des parutions et des réactions des lecteurs qui se manifesteront auprès du mail suivant :

eric.tessier@urssaf.fr

LA VIE ECONOMIQUE

● Le chômage à son plus haut niveau depuis 1997, selon l'Insee

Le 05/12/2013, l'Insee a publié des données sur le chômage en France, indiquant que le taux de chômage, « au sens du Bureau international du travail (BIT) », avait augmenté au troisième trimestre de 0,1 point. Il atteint 10,5 % en France métropolitaine (le plus haut niveau depuis 1997), 10,9 % en englobant les départements d'outre-mer. Une hausse de 0,6 point sur un an, pour un chiffre, toujours au 3^{ème} trimestre, de 3 011 000 chômeurs. Dans le détail : **01)** Le taux de chômage des 15-24 ans est stable, à 24,5 %, sur le trimestre comme sur un an. **02)** Celui des 25-49 ans est, lui aussi, stable sur le trimestre, et en hausse de 0,5 point sur un an, à 9,5 %. **03)** Celui des 50 ans et plus a augmenté de 0,5 point sur le trimestre, à 8 %, en hausse de 1,1 point sur un an. Le nombre des demandeurs d'emploi sans activité en métropole a, lui, baissé en octobre, « tout en restant à un niveau historiquement élevé (3,27 millions) ».

http://www.lemonde.fr/emploi/article/2013/12/05/le-chomage-a-son-plus-haut-niveau-depuis-1997-selon-l-insee_3525570_1698637.html

- Les données de l'Insee :

<http://www.insee.fr/fr/themes/info-rapide.asp?id=14&date=20131205>

(Sources : www.lemonde.fr du 05/12/2013, www.insee.fr)

● Le recul du secteur privé en novembre réactive les craintes de récession en France

Selon le cabinet Markit, dans une série de données publiées le 04/12/2013, l'activité du secteur privé a reculé en novembre. Elle est tombée à « son plus bas niveau depuis cinq mois ». L'indice composite PMI de Markit évalue l'activité des secteurs de l'industrie manufacturière et des services. **Jack Kennedy**, économiste du cabinet : « Les dernières données de l'enquête soulignent le risque d'une nouvelle baisse du PIB au quatrième trimestre, baisse qui ferait de nouveau basculer l'économie française en récession ». En effet, l'indice composite, qui sert à évaluer l'activité des secteurs de l'industrie manufacturière et des services, s'est fixé à 48,0 points en novembre. Soit deux points en-dessous de la barre des 50 points, qui permet de distinguer les périodes d'expansion de celles de récession. Pour rappel, l'indice était à 50,5 points en septembre et octobre. Rappelons aussi qu'on considère qu'il y a une récession lorsque le PIB recule durant deux trimestres consécutifs. Concernant plus particulièrement le secteur des services, en se repliant également à 48,0 points, on notera que son activité atteint un plus bas depuis cinq mois. **Markit** : « L'activité du secteur des services français diminue pour la première fois depuis trois mois en novembre, tandis que les nouvelles affaires, les affaires en cours et l'emploi reculent également. [Ce contexte morose des nouvelles affaires] reflète une demande toujours anémique, les clients hésitant à s'engager dans de nouveaux projets ». **L'Expansion** : « L'indice des acheteurs PMI sur le secteur français des services est établi à partir de données d'enquête recueillies auprès d'un panel représentatif comprenant plus de 300 entreprises du secteur en France. L'indice composite est établi à partir de données d'enquête recueillies auprès d'un panel représentatif comprenant plus de 700 entreprises opérant en France dans l'industrie manufacturière et le secteur des services ».

http://lexpansion.lexpress.fr/economie/le-recul-du-secteur-privé-en-novembre-reactive-les-craintes-de-recession-en-france_418983.html

(Source : <http://lexpansion.lexpress.fr> du 05/12/2013)

[Retour au sommaire](#)

● Corruption : la France 22^e du classement mondial 2013

C'est le 3 décembre 2013 que l'agence Transparency International (TI), une organisation non gouvernementale, a dévoilé son classement 2013 concernant la corruption. Comme en 2012, la France y est classée en 22^{ème} position. **La méthode ?** TI détermine un indice en s'appuyant sur des données recueillies auprès de 13 institutions internationales (Banque mondiale, les banques asiatique et africaine de développement ou encore le Forum économique mondial, par exemple). **L'objectif ?** Etablir « la perception que les acteurs de la vie économique ont de la corruption affectant la vie publique (partis politiques, système judiciaire, services publics) de plus de 170 pays ». **Comment ?** Grâce à un indice compris entre zéro (pays « hautement corrompu ») et 100 (pays « très vertueux »). L'indice de la

France est de 71. Si la France est encore considérée comme « à la traîne » derrière l'Allemagne, le Royaume-Uni, les Pays-Bas et les pays scandinaves, TI considère que le bilan des lois votées en 2013 en matière de transparence et de lutte contre la corruption est « globalement positif ». « Trop de lois de moralisation de la vie publique votées dans le passé sous la pression des affaires sont restées lettre morte. [Il est] urgent d'engager une véritable réforme mettant la justice, et en particulier le parquet, à l'abri de toute intervention de l'exécutif dans les affaires politico-financières », juge TI. Sur un plan plus général : **01)** 70 % des pays ont « un problème sérieux » de corruption. **02)** Aucun des 177 pays étudiés en 2013 n'obtient un score parfait.

[http://www.lepoint.fr/monde/corruption-la-france-22e-du-classement-mondial-2013-03-12-2013-1764370_24.php#xtor=EPR-6-\[Newsletter-Mi-journee\]-20131203](http://www.lepoint.fr/monde/corruption-la-france-22e-du-classement-mondial-2013-03-12-2013-1764370_24.php#xtor=EPR-6-[Newsletter-Mi-journee]-20131203)

(Source : www.lepoint.fr du 03/12/2013)

● 25 000 emplois détruits dans le bâtiment en 2013

Le 3 décembre 2013, la **Fédération française du bâtiment (FFB)** a présenté son bilan : « L'année 2013 se solde sur une baisse globale de l'activité de - 2,6 % en volume [contre - 1,2 % en 2012, ndr]. [Ce repli] s'explique par un fort recul du logement neuf (- 7,4 %), avec des mises en chantier dont la baisse reste toutefois modérée ». En 2013, environ 333 000 logements ont été mis en chantier (346 000 en 2012). **Pourquoi ?** D'après la FFB, la modification des conditions d'accès aux prêts à taux zéro a « conduit à une nette évaporation des primo-accédants relevant des catégories intermédiaires ». D'autre part, les « attermolements autour du dispositif 'Dufflot' [...] ont provoqué l'attentisme des investisseurs ». La FFB estime que 25 000 emplois ont été supprimés en 2013 (2,4 % des effectifs globaux), dont 5 000 postes d'intérimaires en équivalent temps plein. Si le résultat est décevant, il est néanmoins meilleur que prévu : la FFB s'attendait en effet à 40 000 destructions de postes cette année. **Pour 2014**, la FFB prévoit une contraction de 0,4 % en volume. **Didier Ridoret**, président de la FFB : « Tous les marchés, neufs ou existants, logement comme non-résidentiel, afficheront des taux de progression faiblement négatifs ». **Destructions d'emplois attendues ?** 7 000 postes en moyenne annuelle. **M. Ridoret** : « Aucun signe avant-coureur d'une reprise des commandes ne se profile ».

http://www.lemonde.fr/economie/article/2013/12/03/25-000-emplois-detruits-dans-le-batiment-en-2013_3524610_3234.html

(Source : www.lemonde.fr du 03/12/2013, Cédric Pietralunga)

● Les tarifs des transports en Ile-de-France devraient augmenter de 3 % en 2014

Le 3 décembre 2013, la région Ile-de-France a annoncé que les tarifs des transports en commun devraient augmenter, en 2014, de 3 %. Cette hausse intégrera le relèvement de 7 % à 10 % de la TVA sur les transports. Selon le STIF, la hausse mécanique « devrait être de 5,5 à 6 % », une hausse qualifiée d'« inenvisageable » en période de crise économique. La région a donc choisi de faire des efforts, explique-t-elle, pour ne pas faire peser sur les usagers une hausse plus importante que les années précédentes et la « contenir à 3 % ». **Valérie Pécresse (UMP)** a dénoncé « une explosion des tarifs [et] proposé un gel des tarifs pour 2014 ». Ce à quoi l'**entourage de M. Huchon**, président de la région et président du STIF, répond : « C'est d'une manière ce que nous faisons : le STIF n'augmente pas les tarifs, il ne répercute que la TVA ». Avant de préciser que tant que le projet de loi de finances pour 2014 n'est pas définitivement adopté, la région espère convaincre le gouvernement et les parlementaires de ramener la TVA à 7 %.

http://www.lemonde.fr/mobilite/article/2013/12/03/les-tarifs-des-transport-en-ile-de-france-devraient-augmenter-de-3-en-2014_3524639_1653095.html

(Source : www.lemonde.fr du 03/12/2013)

[Retour au sommaire](#)

● Assurance-vie : le régime fiscal des gros contrats à nouveau modifié

Le projet de loi de Finances rectificative pour 2013 crée un nouveau contrat d'assurance-vie : le « contrat vie-génération ». **Sa particularité ?** Au moins un tiers de l'actif du contrat devra être placé dans le « non-coté », le logement social et l'économie solidaire. En contrepartie, les contrats bénéficieront, « avant l'abattement de 152 500 euros, d'un

abattement supplémentaire d'assiette de 20 % pour le calcul des droits dus par le bénéficiaire en cas de succession ». **Le but ?** Cet abattement devrait permettre de compenser l'alourdissement des droits de succession prévu pour les contrats de plus de 902 838 euros, au titre desquels les bénéficiaires devront s'acquitter, après abattement de 152 500 euros, d'une taxe de 31,25 % (contre 25 % actuellement). **M. Ecker**, rapporteur général de la commission des finances de l'Assemblée nationale, a déposé un amendement « *proposant de réduire le seuil d'imposition au nouveau taux marginal du barème de 31,25 %, de 902 838 euros à 691 770 euros. Le but est d'imposer les bénéficiaires concernés à hauteur d'un montant équivalent à celui auquel ils auraient été assujettis, en application du droit en vigueur, pour la fraction de part imposable soumise au taux marginal de 25 %* ». C'est que, note **M. Ecker** : « *[L'introduction d'un abattement] a pour effet de faire passer dans la tranche inférieure d'imposition les parts transmises dont le montant est proche du seuil d'entrée dans l'imposition, soit 152 500 euros, ou du seuil conditionnant l'imposition à 25 %, soit 902 838 euros. Par conséquent, les parts transmises jusqu'à 190 625 euros sont désormais exonérées, contre 152 500 euros avant réforme, et les parts transmises de 902 838 euros à 1 319 172 euros sont imposées à 16 % au lieu de 25 %* » - comprendre que « *l'introduction de cet abattement rend la réforme plus favorable pour certains contrats de montant important que pour des contrats de montant plus faible* ». L'amendement déposé par M. Ecker a été adopté.

http://patrimoine.lesechos.fr/patrimoine/impots/actu/0203165058095-assurance-vie-le-regime-fiscal-des-gros-contrats-a-nouveau-modifie-634569.php?xtor=EPR-101-%5bNL_13h%5d-20131204-%5bs=532312_n=2_c=803_%5d-1413980@2

(Source : <http://patrimoine.lesechos.fr> du 04/12/2013, Marie-Christine Sonkin)

● **Les chômeurs en grave déficit de formation**

Dans sa nouvelle étude "*Formations et Emploi*", publiée tous les 4 ans, l'Insee (en collaboration avec la Dares, le service statistiques du ministère du Travail) note que seulement 28 % des demandeurs d'emploi ont accès à un stage de formation. L'institut constate également que 55 % des chômeurs désireux de suivre une formation ont été obligés de renoncer. **Pourquoi ?** Deux raisons principales : le coût de la formation (42 %) et le manque de soutien du service public de l'emploi (Pôle Emploi, mission locale, Afp, etc.). Mais il existe d'autres raisons : le fait de ne pas trouver de formation adaptée par exemple, l'éloignement du lieu de formation ou le fait de ne pas avoir le pré-requis nécessaire. En ce qui concerne les 45 % de demandeurs d'emploi qui n'ont pas voulu suivre une formation, les raisons invoquées sont les suivantes : le coût, le sentiment de « *ne pas avoir le niveau* », une mauvaise santé. **La Tribune** : « *Globalement, les motifs invoqués illustrent une perte d'estime de soi* ». Cependant, les demandeurs d'emploi ayant suivi une formation estiment à 84 % que cette dernière leur a été bénéfique.

<http://www.latribune.fr/actualites/economie/france/20131203trib000799047/les-chomeurs-en-grave-deficit-de-formation.html>

- **Formations et emploi - Insee Références - Édition 2013 :**

http://www.insee.fr/fr/publications-et-services/sommaire.asp?ref_id=FORMEMP13

(Source : www.latribune.fr du 03/12/2013, Jean-Christophe Chanut, www.insee.fr)

[Retour au sommaire](#)

● **Comment les Français perçoivent le télétravail**

Le spécialiste du marché des communications d'entreprise Aastra et le spécialiste des solutions de communication mains-libres Jabra ont publié le 05/12/2013 une étude sur le télétravail. **Jean-Denis Garo**, directeur communication et marketing d'Aastra France : « *Le télétravail au sens légal du terme (article L1222-9 et suivant du code du travail) est peu développé en France en comparaison avec les pays nordiques. Mais il existe de façon détournée, car de nombreux salariés ont une action de travail dans les transports ou disposent d'un bureau de substitution, etc.* ». Si 43 % des personnes interrogées sur leur productivité déclarent être plus performantes au bureau, elles sont 32 % à estimer « *être au plus haut de leur efficacité hors du bureau* ». La moitié de ces 32 % considère que son domicile est le lieu où elle est la plus productive. Ce travail hors entreprise n'empêche pas les télétravailleurs de se sentir connectés à leurs collaborateurs au quotidien (seuls 17 % se

sentent déconnectés). **Challenges** : « *Pour autant, le télétravail n'est pas encore rentré dans les mœurs et suscite de nombreuses réactions de suspicion de la part des collègues de bureau. Ainsi près d'un salarié sur deux interrogé juge que le télétravail alimente une relative défiance* ».

- **Nb** : L'enquête a été réalisée, du 26 septembre au 2 octobre 2013, par One Poll, auprès d'un échantillon de 1 000 salariés.

[http://www.challenges.fr/emploi/20131206.CHA8074/comment-les-francais-percoivent-le-teletravail.html#xtor=EPR-7-\[Quot18h\]-20131206](http://www.challenges.fr/emploi/20131206.CHA8074/comment-les-francais-percoivent-le-teletravail.html#xtor=EPR-7-[Quot18h]-20131206)

(Source : www.challenges.fr du 06/12/2103)

● **Travail détaché : un promoteur condamné, une première en France**

A la demande de la fédération du Bâtiment de Haute-Savoie, Promogim, promoteur immobilier, vient d'être condamné par la Cour d'appel de Chambéry. **Le motif ?** L'entreprise collaborait avec un sous-traitant polonais dont les ouvriers, étrangers, travaillaient illégalement en France. Le jugement date du 7 novembre. **La sanction ?** Une amende de 210 000 euros pour « *complicité de travail illégal* ». **Renaud Collard de Soucy**, le président de BTP74 : « *Avec ce jugement, les maîtres d'ouvrage ne peuvent plus rejeter la responsabilité sur les sous-traitants. Ils savent que, lorsque ça dérape, ils peuvent être inquiétés* ».

http://www.lemonde.fr/emploi/article/2013/12/04/travail-detache-un-promoteur-condamne-une-premiere-en-france_3525314_1698637.html

(Source : www.lemonde.fr du 04/12/2013)

● **33 % des Français déclarent travailler au noir en 2013**

D'après une étude publiée par O2-Market Audit, reprise dans Le Figaro, **le travail au noir** a connu une forte augmentation durant la période 2008-2013. Les Français sont désormais 33 % à affirmer travailler, ou avoir travaillé au noir (contre 13 % cinq ans plus tôt). **Le secteur le plus concerné ?** Les services. Plus de la moitié des baby-sitters et des aides scolaires, 42 % dans l'accompagnement des personnes âgées. A côté, existe « **le travail au gris** » (seule une partie des heures effectuées est déclarée). 20 % des personnes interrogées reconnaissent y avoir recours (contre 2 % lors de la précédente étude). « *Une analyse corroborée par les chiffres de l'Urssaf, repris par Le Figaro, qui soulignent une baisse de 8 % des heures déclarées par les particuliers employeurs début 2013 alors que la baisse du nombre de particuliers employeurs n'est que de 2 %* ». **Pourquoi cette augmentation ?** Selon Le Figaro, elle est due à la réduction des avantages fiscaux attachés au travail à domicile, qui a augmenté le coût du travail de 12 % en deux ans.

http://lexpansion.lexpress.fr/economie/33-des-francais-declarent-travailler-au-noir-en-2013_419078.html

(Source : <http://lexpansion.lexpress.fr> du 05/12/2013)

[Retour au sommaire](#)

● **Silver économie : vers la création de 300 000 emplois d'ici 2020**

Le 5 décembre 2013, le Commissariat général à la stratégie et à la prospective, a remis un rapport au gouvernement. **La conclusion ?** « *Inciter les seniors à consommer davantage ou épargner autrement permettrait d'injecter la "manne" financière que cela représente sur le marché et de développer la "silver économie" [l'économie au service de l'âge, dicit Challenges]* ». **Michèle Delaunay**, ministre déléguée aux Personnes âgées, estime que cette "silver économie" permettrait de créer 300 000 emplois dans le secteur de l'aide à domicile d'ici 2020. **Selon le rapport** : « *[Les plus de 60 ans] vont constituer un marché en expansion. [Pourtant, ils ont une consommation] relativement faible et sous-optimale, [aussi faut-il] inciter ceux qui épargnent trop à consommer davantage ou à investir en prenant plus de risques. [Les entreprises] auront tout intérêt [à s'adapter et à anticiper les besoins] si elles veulent profiter de cette manne* ». Parmi les préconisations du Commissariat à la stratégie : **01)** La création d'un « *Livret argenté* » qui permettrait de débloquer les fonds en cas d'événement lié à l'âge pour « *favoriser certains types de dépenses [et] canaliser l'épargne vers le financement de la croissance* ». **02)** Le développement de résidences équipées de dispositifs de domotique et de services innovants. **03)** La réforme du viager en favorisant la

vente partielle des biens pour développer « un marché du risque de longévité ».

Challenges : « Le rapport préconise de cibler "les seniors les plus aisés, seule clientèle solvable" pour ensuite développer un marché de masse, sans oublier de "recentrer l'aide financière sur les plus en difficulté". Il propose également de créer un "fonds de filière", un "outil de politique industrielle" pour organiser le secteur de la "silver économie" ». C'est en avril 2013 que Mme Delaunay et M. Montebourg (ministre du Redressement productif) ont officiellement lancé la silver économie. **Les domaines couverts ?** La domotique, le tourisme pour seniors, les outils numériques. Actuellement, 238 entreprises sont concernées. En 2012, cela représentait 43 150 emplois et 55,7 milliards d'euros de chiffre d'affaires hors taxes. Aujourd'hui, les personnes âgées de 60 ans et plus sont 15 millions, elles devraient être 20 millions en 2030. « Et le nombre des 85 ans et plus sera multiplié par près de quatre en 40 ans, passant de 1,4 à 4,8 millions d'ici à 2050 ». Une enquête du centre d'étude des conditions de vie (Crédoc), datant de 2010, indique que les seniors assureront une majorité des dépenses (54 %) à partir de 2015 sur les marchés de la santé, l'alimentation, l'équipement, les loisirs, l'assurance.

[http://www.challenges.fr/economie/20131205.CHA8006/silver-economie-vers-la-creation-de-300-000-emplois-d-ici-2020.html#xtor=EPR-14-\[Quot10h30\]-20131205](http://www.challenges.fr/economie/20131205.CHA8006/silver-economie-vers-la-creation-de-300-000-emplois-d-ici-2020.html#xtor=EPR-14-[Quot10h30]-20131205)

(Source : www.challenges.fr du 05/12/2013)

COTISATIONS SECURITE SOCIALE/FISCALITE

● Budget de la Sécu : les principales mesures

Le 3 décembre 2013, le Parlement a définitivement adopté le budget de la Sécurité sociale pour 2014. **Objectif ?** Faire passer le déficit sous la barre des 13 milliards d'euros. Si certaines des mesures figurent dans la loi de financement de la Sécurité sociale (LFSS), d'autres relèvent d'autres textes (budget de l'Etat, réforme des retraites, décret).

Rappel des principales mesures :

Créer de nouvelles recettes. 4,2 milliards d'euros, obtenus grâce à deux canaux :

01) 2 milliards de transferts de recettes de l'Etat (mesures dans la loi de finances), par la baisse du plafond du quotient familial, dans le cadre de la réforme de la politique familiale, et la fiscalisation pour les salariés de la participation des employeurs aux contrats collectifs de complémentaire santé. **02)** 2,2 milliards de recettes nouvelles par : la hausse de 0,15 point des cotisations retraite (par décret) ; l'uniformisation du taux de prélèvements sociaux à 15,5 % pour les produits de placement exonérés d'impôt sur le revenu. Ont été exclus les PEA, PEL et l'épargne salariale ; une taxe sur les boissons dites énergisantes, à hauteur d'un euro par litre ; l'encadrement de l'optimisation réalisée par les exploitants agricoles exerçant sous forme sociétariale, afin de financer les retraites agricoles ; le déplafonnement, lissé dans le temps, de la cotisation d'assurance-vieillesse des travailleurs indépendants ; la taxation des contrats complémentaires santé non responsables, prenant en charge des dépassements d'honoraires des médecins.

Des mesures d'économies à hauteur de 4,4 milliards, dont 2,9 pour la branche maladie.

01) En reportant de six mois la revalorisation des pensions de retraite (du 1er avril au 1er octobre, sauf pour les bénéficiaires du minimum vieillesse). « En compensation, notamment, l'aide à l'acquisition d'une complémentaire santé (ACS) est revalorisée de 50 euros par an pour les plus de 60 ans ». **02)** En baissant le prix des médicaments (ville et hôpital), via notamment l'optimisation du prix des génériques et une baisse de prix des médicaments sous brevet. **03)** En baissant les tarifs des biologistes et radiologues libéraux. **04)** En établissant une meilleure gestion des hôpitaux, notamment en matière d'achats. **05)** En recentrant l'allocation de base de la prestation d'accueil du jeune enfant (PAJE) et du congé de libre choix d'activité (CLCA). **06)** En maîtrisant les coûts de gestion des caisses d'assurance maladie (réduction des dépenses de fonctionnement, dématérialisation, mutualisation). **07)** En instaurant la maîtrise médicalisée des dépenses.

[Retour au sommaire](#)

Dépenses nouvelles et mesures diverses :

01) Expérimenter la vente à l'unité de certains antibiotiques dans des pharmacies volontaires. **02)** Aider le sevrage tabagique pour les 20-25 ans. **Comment ?** En remboursant trois fois mieux les substituts nicotiques (patch, gomme, pastille, inhalateur) - le forfait annuel remboursé passe ainsi de 50 à 150 euros. **03)** Instaurer le tiers-payant et l'anonymat pour les mineures de plus de 15 ans souhaitant la prescription d'un contraceptif, ou pour la pose, le changement ou le retrait de contraceptifs implantables (stérilets et implants sous-cutanés). Une mesure qui complète la gratuité de la contraception pour les mineures à partir de 15 ans, décidée en 2012. **04)** Majorer le complément familial pour les familles pauvres. Ainsi, le complément familial, versé aux familles nombreuses vivant sous le seuil de pauvreté, sera majoré de 50 % en plus de l'inflation à l'horizon 2018. La première revalorisation aura lieu au 1er avril 2014. **05)** En ce qui concerne la Complémentaire santé, les entreprises seront fiscalement incitées à choisir l'organisme maladie complémentaire désigné par leur branche professionnelle. **06)** Mettre en concurrence les organismes complémentaires pour les bénéficiaires de l'aide à la complémentaire santé (ACS) et accès à la CMUc (couverture maladie universelle complémentaire) pour les étudiants précaires et isolés. **07)** Limiter les tarifs de l'optique pour les Français aux revenus modestes bénéficiant de l'aide au paiement d'une complémentaire santé. **08)** Pour les médecins de proximité, généraliser les rémunérations d'équipe, accélérer le déploiement de la télémédecine, poursuivre l'organisation des soins de proximité.

[http://www.challenges.fr/economie/20131203.CHA7833/budget-de-la-secu-les-principales-mesures.html#xtor=EPR-7-\[Quot18h\]-20131203](http://www.challenges.fr/economie/20131203.CHA7833/budget-de-la-secu-les-principales-mesures.html#xtor=EPR-7-[Quot18h]-20131203)

(Source : www.challenges.fr du 03/12/2013)

● Un décret retouche le contrat d'engagement de service public des médecins

Afin de fidéliser des jeunes médecins dans des territoires sous-dotés, le ministère de la Santé a mis en place le contrat d'engagement de service public (CESP). Ce dispositif est revu par un décret pour en prolonger les conditions de signature et augmenter le nombre de candidats retenus sur liste complémentaire.

<http://www.acteurspublics.com/2013/12/03/un-decret-retouche-le-contrat-d-engagement-de-service-public-des-medecins>

- Décret n°2013-1080 du 29 novembre 2013 :

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000028253940&dateTexte=&categorieLien=id>

(Sources : www.acteurspublics.com du 03/12/2013, www.legifrance.gouv.fr du 29/11/2013)

● Le Conseil constitutionnel censure des mesures de la loi anti-fraude fiscale

Le 04/12/13, le Conseil constitutionnel a censuré la garde à vue jusqu'à 96 heures dans les affaires de fraude fiscale. Il a aussi censuré l'instauration d'une amende calculée sur le chiffre d'affaires de la personne morale en cause, au motif que « *la peine doit être proportionnelle à l'infraction* ». Egalement censurées les visites domiciliaires ouvertes aux administrations fiscale et douanière, sur le fondement de documents obtenus illégalement. Retoqué enfin l'ajout, à la liste internationalement admise de dix paradis fiscaux, de tous les territoires avec lesquels la France n'a pas signé une convention d'assistance en matière de documents fiscaux. **Le Conseil** : « *Cet article devait entrer en vigueur le 1^{er} janvier 2016, [mais] selon les informations communiquées par le gouvernement, la France n'a conclu à ce jour aucune convention bilatérale comportant une clause d'échange automatique de documents. De très nombreux Etats auraient donc été susceptibles d'être inclus dans la liste des Etats et territoires non coopératifs au 1^{er} janvier 2016* ».

[http://www.lesechos.fr/economie-politique/france/actu/0203167175598-lois-anti-fraude-fiscale-le-conseil-constitutionnel-censure-la-garde-a-vue-de-96-heures-634563.php?xtor=EPR-101-\[NL_13h\]-20131204-\[s=461370_n=2_c=201_l-1413980@2](http://www.lesechos.fr/economie-politique/france/actu/0203167175598-lois-anti-fraude-fiscale-le-conseil-constitutionnel-censure-la-garde-a-vue-de-96-heures-634563.php?xtor=EPR-101-[NL_13h]-20131204-[s=461370_n=2_c=201_l-1413980@2)

(Source : www.lesechos.fr du 04/12/2013)

[Retour au sommaire](#)

● Les saisies d'argent liquide aux frontières explosent

D'après la dernière note confidentielle des renseignements douaniers, le montant d'argent liquide saisi à fin septembre atteint déjà 164,8 millions d'euros (contre 150,5 millions en 2012

et 84,6 millions en 2011). **Challenges** : « Il s'agit des sommes recensées par les douaniers chargés de constater des manquements aux obligations déclaratives (MOD). En effet, lorsque vous voyagez à l'étranger avec plus de 10 000 euros d'espèces en poche, vous êtes censés déclarer ces liasses de billets aux autorités ». Les douanes estiment que le chiffre grimpera à 219,7 millions pour 2013. Le record date de 2009, avec 209,5 millions saisis.

[http://www.challenges.fr/economie/20131205.CHA8016/fraude-aux-especes-non-declarees-les-saisies-de-cash-aux-frontieres-de-la-france-en-forte-hausse.html#xtor=EPR-7-\[Quot18h\]-20131205](http://www.challenges.fr/economie/20131205.CHA8016/fraude-aux-especes-non-declarees-les-saisies-de-cash-aux-frontieres-de-la-france-en-forte-hausse.html#xtor=EPR-7-[Quot18h]-20131205)

(Source : <http://www.challenges.fr> du 05/12/2013, David Bensoussan)

● Onze milliards d'euros de manque à gagner dans les recettes fiscales fin 2013

Il ressort de la loi de finances rectificative, examinée depuis le 03/12/13 par les députés, que les recettes fiscales devraient au total être inférieures de près de 11 milliards d'euros à la prévision initiale du gouvernement. **Les raisons ? a)** La dégradation du contexte macroéconomique qui entraîne une baisse des rentrées liées à la TVA (135 milliards d'euros, soit 5,6 milliards de moins qu'attendu) ; **b)** La mauvaise conjoncture, qui a eu un effet négatif sur le bénéfice des entreprises. D'où une estimation à la baisse des recettes de l'impôt sur les sociétés (avec un rendement inférieur de 3,8 milliards à ce qui a été voté en décembre 2012) ; **c)** une baisse des recettes de l'impôt sur le revenu, qui devrait rapporter 68,8 milliards au lieu des 71,9 milliards prévus.

<http://www.lefigaro.fr/conjoncture/2013/12/04/20002-20131204ARTFIG00216-onze-milliards-d-euros-de-manque-a-gagner-dans-les-recettes-fiscales-fin-2013.php>

(Source : www.lefigaro.fr du 04/12/2013, Marie Visot)

LA VIE DES ENTREPRISES

● Veolia Eau prévoit de supprimer 700 postes en France en 2014

La branche eau de Veolia Environnement va supprimer entre 700 et 750 postes administratifs en France en 2014 parmi ses 15 000 employés. **Franck Le Roux**, délégué central CGT : « Lors d'un comité central d'entreprise (CCE) extraordinaire jeudi, la direction nous a annoncé la mise en place d'un PSE touchant entre 700 et 750 emplois ». **Christophe Gandhillon**, délégué central FO : « Cela fera plus de 2 000 suppressions de postes avec l'annonce du début de l'année ». **La direction de Veolia** : « On avait annoncé 1 500 départs en avril, cela sera 1 600 en tout avec, en plus, 500 personnes qui seront reclassées à l'intérieur du groupe pour faire d'autres tâches, notamment des travaux que l'on sous-traitait avant. Il y a déjà eu environ 500 départs naturels depuis un an, et il y en aura 400 en 2014 qui seront accompagnés par des mesures d'âge s'il le faut ».

<http://www.leparisien.fr/economie/veolia-eau-prevoit-de-supprimer-700-postes-en-france-en-2014-03-12-2013-3373633.php#xtor=EREC-109----1346501@1>

(Source : www.leparisien.fr du 12/03/2013)

● Scandale Euribor - Libor : amende record pour 8 banques, dont Société Générale

Le 04/12/2013, la Commission européenne a infligé une amende de 446 millions d'euros à la Société Générale (SG). **Pourquoi ?** « Pour avoir manipulé les taux interbancaires en euros (Euribor) ». SG a toutefois vu son amende réduite de 10 % pour avoir coopéré à l'enquête.

[http://www.lesechos.fr/entreprises-secteurs/finance-marches/actu/0203167371499-scandale-euribor-libor-amende-record-pour-8-banques-dont-societe-generale-634588.php?xtor=EPR-101-\[NL 13h\]-20131204-\[s=461370 n=3 c=306 \]-1413980@2](http://www.lesechos.fr/entreprises-secteurs/finance-marches/actu/0203167371499-scandale-euribor-libor-amende-record-pour-8-banques-dont-societe-generale-634588.php?xtor=EPR-101-[NL 13h]-20131204-[s=461370 n=3 c=306]-1413980@2)

(Source : www.lesechos.fr du 04/12/2013)

● Détournement d'argent public : soupçons sur France Terre d'asile

Le Parisien du 05/12/2013 signale que le Parquet de Paris a ouvert une enquête à l'encontre de l'association France Terre d'asile, sur des suspicions de détournements d'argent public. Le directeur général de l'association, Pierre Henry, nie tout détournement.

<http://www.leparisien.fr/faits-divers/soupcons-sur-france-terre-d-asile-05-12-2013-3379621.php>

(Source : www.leparisien.fr du 05/12/2013, Matthieu Pelloli)

[Retour au sommaire](#)

OPINIONS/VIE POLITIQUE

● Karl Ghazi (CGT) : "Le rapport Bailly ? Un joli numéro d'équilibriste, un résultat très déséquilibré"

Karl Ghazi, secrétaire général de la CGT Commerce Paris, a réagi auprès du JDD au sujet du rapport Bailly, qui concerne le travail le dimanche : « C'est un très joli numéro d'équilibriste, avec un résultat très déséquilibré, contrairement aux apparences. [...] En vérité, c'est une capitulation complète devant les grands groupes de la distribution. [...] On va retirer l'autorisation d'ouvrir le dimanche aux magasins d'ameublement tout en maintenant la situation jusqu'au 1er juillet 2015. On ne va pas autoriser les magasins de bricolage à ouvrir le dimanche mais on va permettre à tous les magasins de bricolage, y compris ceux qui sont fermés aujourd'hui, d'ouvrir le dimanche jusqu'au 1er juillet 2015. Dix-huit mois pendant lesquels on va consacrer ces habitudes nouvelles de consommation. Que se passera-t-il quand ces magasins devront à nouveau fermer le dimanche ? On autorise également tous les magasins de France à ouvrir 12 dimanches par an, soit un dimanche par mois. Si vous faites le solde de tout ça, avec ce rapport, c'est la première fois qu'on aura autant de magasins ouverts le dimanche. [...] [Il y a] la question du volontariat. On va, soi-disant, l'encadrer et empêcher les discriminations à l'embauche. Ce que dit le rapport Bailly, c'est qu'il faudra faire une lettre pour se déclarer volontaire et que les salariés auront la possibilité de se rétracter. Mais, dans la réalité, vous ne serez pas embauché si vous ne faites pas votre petite rédaction ». Sur les salariés désireux de travailler le dimanche : « Je le comprends. D'autant plus que le reste du temps, ils sont payés au Smic et sont à temps partiel imposé. [...] Cependant, ce n'est pas une question individuelle mais une question collective. Le volontariat serait tout à fait respectable et respecté s'il n'impactait pas la vie des autres. [...] Le fait que ces salariés soient volontaires a un impact sur les salariés de sa propre entreprise mais également sur les entreprises concurrentes. Vous imaginez bien que si Sephora ouvre, par exemple, les concurrents à côté ne peuvent pas fermer ». La position de la CGT sur le travail le dimanche : « Il y a deux sortes d'exceptions : l'exception territoriale (les zones touristiques par exemple) et l'exception par profession (l'ameublement). Le problème, c'est que toutes les entreprises qui sont en dehors de la dérogation vont continuer à faire pression, sous le prétexte d'une concurrence déloyale, pour qu'on élargisse encore le domaine de la dérogation. La vraie question qu'on doit se poser c'est : "les ouvertures dominicales sont-elles utiles en France ?" Il faut donc regarder le problème le plus largement possible. Aujourd'hui, on est confronté à un vrai choix de société ».

- L'intégralité de l'entretien avec Karl Ghazi, par Michaël Bloch :

<http://www.lejdd.fr/Politique/Le-rapport-Bailly-Un-joli-numero-d-equilibriste-un-resultat-tres-desequilibre-641699>

(Source : www.lejdd.fr du 03/12/2013, Michaël Bloch-leJDD.fr)

TEXTES LEGISLATIFS ET REGLEMENTAIRES/RAPPORTS DIVERS

● Rapport du groupe d'experts SMIC du 29 novembre 2013

- Présentation du ministère du Travail et de l'Emploi : « Conformément à la loi du 3 décembre 2008, le nouveau groupe d'experts indépendants nommés en mai 2013 livre ici son analyse du salaire minimum interprofessionnel de croissance (SMIC) et son avis sur son évolution. Le présent rapport est destiné à éclairer la Commission nationale de la négociation collective (CNCC) qui se réunira le 16 décembre 2013 ».

<http://travail-emploi.gouv.fr/actualite-presse,42/breves,2137/rapport-du-groupe-d-expert-smic-du,17241.html>

- Le rapport du groupe d'experts sur le SMIC dans son intégralité (63 pages) :

http://travail-emploi.gouv.fr/IMG/pdf/Rapport_gpe_SMIC_29_nov_final.pdf

(Source : <http://travail-emploi.gouv.fr> du 29/11/2013)

[Retour au sommaire](#)

● **Le contrat de professionnalisation en 2012 : des embauches en baisse et des contrats plus courts**

- **Présentation du ministère du Travail** : « 156 000 nouvelles embauches en contrat de professionnalisation ont eu lieu en 2012, soit une baisse de 10 % en un an après une hausse de 13 % entre 2010 et 2011. Cette baisse est plus prononcée dans les secteurs de la construction (-12 %) et du tertiaire (-10 %) que dans l'industrie (-2 %). Elle est essentiellement liée à une diminution des embauches dans les établissements de 250 salariés ou moins, les recrutements dans les établissements de plus de 250 salariés étant quasiment stables (-1 %). Le repli des embauches en 2012 s'accompagne d'un raccourcissement de la durée moyenne des contrats ou des actions de professionnalisation. La part des recrutements sous forme de CDI passe de 12 % en 2011 à 9 % en 2012. Avec plus de 70 % des entrées, les diplômés de niveau baccalauréat et supérieur restent les principaux bénéficiaires du contrat de professionnalisation. L'âge moyen des nouvelles recrues continue d'augmenter : 20 % des personnes embauchées en 2012 sont âgées de 26 ans ou plus contre 16 % en 2010 ».

<http://travail-emploi.gouv.fr/actualite-presse,42/breves,2137/etudes-recherches-statistiques-de,76/etudes-et-recherches,77/publications-dares,98/dares-analyses-dares-indicateurs,102/2013-075-le-contrat-de,17246.html>

- **Le contrat de professionnalisation en 2012 (décembre 2013, 9 pages) :**

<http://travail-emploi.gouv.fr/IMG/pdf/2013-075.pdf>

(Source : <http://travail-emploi.gouv.fr> du 05/12/2013)

DERNIERE MINUTE

● **Accord européen sur les travailleurs détachés**

Le 09/12/13, les ministres du travail des 28 sont parvenus à trouver un accord pour limiter les dérives du statut des travailleurs « détachés ». **Le Monde** : « Dans les grandes lignes, il a été convenu que la liste de documents qui peuvent être réclamés à une entreprise détachant des travailleurs pour limiter les fraudes resterait 'ouverte'. Mais les mesures décidées par les gouvernements sur leur territoire devront être notifiées à la Commission européenne, qui vérifiera, si elles sont 'proportionnées' ». En ce qui concerne les poursuites qu'un Etat devra engager envers un donneur d'ordre pour les fraudes relevant d'un de ses sous-traitants, seul le secteur du BTP est visé. Pour les autres secteurs (par exemple les transports, l'agroalimentaire ou l'agriculture), cette « responsabilité conjointe et solidaire » restera optionnelle. **M. Sapin** : « Cette régulation s'appliquera à tous les pays ; ce n'est pas parce que vous êtes dans la minorité que vous ne devez pas respecter ce qui a été adopté par une majorité ». Parmi ceux qui ont voté pour : la France, l'Allemagne, la Pologne.

[http://www.lemonde.fr/emploi/article/2013/12/09/accord-europeen-sur-les-travailleurs-detaches_3528147_1698637.html#xtor=EPR-32280229-\[NL_Titresdujour\]-20131210-\[titres\]](http://www.lemonde.fr/emploi/article/2013/12/09/accord-europeen-sur-les-travailleurs-detaches_3528147_1698637.html#xtor=EPR-32280229-[NL_Titresdujour]-20131210-[titres])

(Source : www.lemonde.fr du 09/12/2013, Philippe Ricard)

[Retour au sommaire](#)

Le.Crible, la lettre d'information hebdomadaire de l'Urssaf Ile-de-

France. En ligne tous les mercredis

Directeur de publication : le directeur Philippe Renard

Rédacteur en chef : Eric Tessier

Contact : eric.tessier@urssaf.fr

Si vous ne désirez plus recevoir cette newsletter, merci d'envoyer un mail à l'adresse suivante : eric.tessier@urssaf.fr

A l'inverse, si vous n'êtes pas abonné et désirez l'être, merci d'envoyer un mail à la même adresse : eric.tessier@urssaf.fr